



Direction Générale des Services



Montpellier, le 26 octobre 2017

Direction générale adjointe solidarités départementales
Service Agréments et Modes d'Accueil Enfance

Dossier suivi par Christina Argagnon
Références : 1127/DPMIS
T : 04.67.67.65.94
F : 04.67.67.77.11
E : cargagnon@herault.fr

MADAME LE MAIRE
MAIRIE ST GELY DU FESC
HOTEL DE VILLE
B.P 2
34981 ST GELY DU FESC CEDEX

SD/31 400

Objet : Validation de l'avenant n°1 du règlement de fonctionnement pour l'établissement multi-accueil collectif municipal «Les Lutins» à St Gely du Fesc

Madame le Maire,

J'accuse réception de votre courrier par lequel vous me faites parvenir l'avenant n°1 à votre règlement de fonctionnement.

Je prends note des périodes de fermeture de la crèche approuvées par délibération par le conseil municipal en date du 16 octobre 2017.

Veuillez trouver ci-joint, un exemplaire de ce document entériné par mes soins dont j'adresse une copie aux services de la Caisse d'allocations Familiales (CAF).

Je vous remercie de votre collaboration.

Je vous prie de croire, Madame le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

La Directrice
de la Protection Maternelle Infantile et de la Santé

Docteur Anne Alauzen

P.J : - 1 exemplaire avenant n°1 validé
copie : - à la Caisse d'allocations familiales de l'Hérault
- à l'agence départementale de la solidarité du Pic Saint Loup-Gangeois

**MULTI-ACCUEIL COLLECTIF & FAMILIAL
« LES LUTINS »
REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT
DU 1^{er} JUILLET 2015
AVENANT N°1**

Approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 16 octobre 2017

SD

Le présent avenant a pour objet de modifier comme suit l'article I-4) du règlement de fonctionnement du multi-accueil collectif et familial « Les Lutins » :

3) Jours et heure d'ouverture

La structure est ouverte :
du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 pour l'accueil régulier et occasionnel.

La structure est fermée :

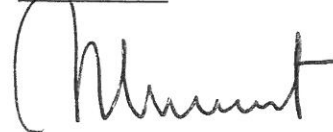
- 4 semaines en été,
- 1 semaine pendant les fêtes de fin d'année en fonction du calendrier des vacances scolaires.

Fait à Saint-Gély-du-Fesc,
Le 18 octobre 2017


Docteur Anne Alauzen
Directrice de la Protection Maternelle Infantile



LE MAIRE



Michèle LERNOUT